

CONFORMEMENT AU REGLEMENT CE N° 1907/2006 – N° 2020/878 (REACH)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit****ROCTONIC ESSENTIEL**

UFI: KT55-P516-200R-NJAA

1.2 Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisation déconseillées**DEGRAISSANT PUISSANT DESODORISANT**

Catégorie d'usager principal :

Produit destiné à un usage strictement professionnel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données sécurité**Laboratoires ROCHEX**

BP. 263 - 74106 ANNEMASSE Cx

☎ 04 50 37 49 54

fds@laboratoires-rochex.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Société/Organisme : N° ORFILA (INRS)

+33 (0)1.45.42.59.59 - <http://www.centre-antipoison.net>**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange :**Conformément au règlement CE
n°1272/2008 et ses adaptations :

Eye Dam.1- H318

2.2 Eléments d'étiquetage :

Le mélange est un détergent (voir la rubrique 15)

Conformément au règlement CE
n°1272/2008 et ses adaptations :**Mention d'avertissement : DANGER**

Contient des alcools C12-C14 éthoxylé et C9-C11 éthoxylé, Etasulfate de sodium

Mention de danger :

H318 Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence :

Tenir hors de la portée des enfants

Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/visage

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette : /**2.3 Autres dangers :**Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <https://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances >=0,1% présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges :

Composition :

Composants	N° CE N° CAS N° Enr. REACH	Teneur (%p/p) dans le mélange	Classement CLP	Limites de Concentration Spécifiques/Facteur M/ Estimation Toxicité Aigüe
Alcool C9-C11 éthoxylé (1)	Polymère 68439-46-3 Non applicable (polymère)	1 à 3%	Acute tox 4 (orale) - H302 Eye Dam.1-H318	-
Alcool C12-C14 éthoxylé (1)	932-106-6 68439-50-9 Non applicable (polymère)	1 à 3%	Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Chronic 3 – H412	-
Ethasulfate de sodium (1)	204-812-8 129-92-1 01-2119971586- 23	1 à 3%	Skin Irrit. 2 – H315 Eye Dam. 1 – H318	-
Propylène glycol n- butyl éther (1)	225-878-4 5131-66-8 01-2119475527- 28	1 à 3%	Skin Irrit. 2 – H315 Eye Irrit. 2 – H319	-

- (1) Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
(2) Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
(3) Substances PBT
(4) Substance vPvB

Informations complémentaires : Pour le texte intégral des mentions H, voir RUBRIQUE 16.

4. PREMIERS SECOURS

Remarques générales : D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne.

4.1 Description des mesures de premiers secours :

Après inhalation :

Peu probable. En cas de malaise, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut respirer.

Après contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux :

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau douce et propre durant au minimum 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un spécialiste.

Après ingestion :

Ne pas faire boire, ne pas faire vomir. Si la personne est consciente, rincer la bouche et appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Aucune donnée n'est disponible

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Aucune donnée n'est disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Produit ininflammable

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Poudre d'extinction ou eau pulvérisée, mousse résistant aux alcools

Agents d'extinction non appropriés :

Ne pas utiliser un jet d'eau fort

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé (oxydes, vapeurs toxiques). Ne pas respirer les fumées.

5.3 Conseil aux pompiers

Porter des vêtements appropriés incluant gants, appareil de protection des yeux et du visage ainsi qu'un appareil respiratoire autonome.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes :

Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 et suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger.

Pour les secouristes :

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration du produit pur dans les égouts ou cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et nettoyage

Autres informations :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants inertes dans des fûts en vue de l'élimination des déchets selon réglementation en vigueur. Neutraliser avec un acide faible. Diluer à l'eau et rincer.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Se référer à la section 8 relative aux contrôles de l'exposition et protections individuelles, et à la section 13 relative à l'élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour la manipulation : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Prévention des incendies : Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever vêtements et chaussures contaminés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec, frais, bien ventilé et à l'abri de la lumière à des températures comprises entre 5°C et 35°C.

Matière(s) incompatible(s) : Eviter le contact avec les acides forts, l'aluminium et ses dérivés.

Matériaux d'emballage ou de flaconnage : De même nature que celui d'origine (polyéthylène).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs limites d'exposition : Le produit ne contient aucun composant avec des valeurs limites à respecter.

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

ALCOOL C9-C11 ETHOXYLE (CAS : 68439-46-3)

Utilisation finale

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Utilisation finale

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Travailleurs

Inhalation

Effets systémiques à long terme

294 mg de substance par m³

Cutanée

Effets systémiques à long terme

2080 mg/kg de poids corporel /jour

Consommateurs

Inhalation

Effets systémiques à long terme

87 mg de substance par m³

Ingestion

Effets systémiques à long terme

25 mg/kg de poids corporel/jour

Cutané

Effets systémiques à long terme

1250 mg/kg de poids corporel/jour

ALCOOL C12-C14 ETHOXYLE (CAS : 68439-50-9)

Utilisation finale

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Utilisation finale

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Travailleurs

Inhalation

Effets systémiques à long terme

19.6 mg de substance par m³

Cutanée

Effets systémiques à long terme

187 mg/kg de poids corporel /jour

Consommateurs

Inhalation

Effets systémiques à long terme

3.48 mg de substance par m³

Ingestion

Effets systémiques à long terme

1.33 mg/kg de poids corporel/jour

Cutané

Effets systémiques à long terme

66.7 mg/kg de poids corporel/jour

ETASULFATE de SODIUM (CAS : 126-92-1)

Utilisation finale

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Utilisation finale

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Travailleurs

Inhalation

Effets systémiques à long terme

285 mg de substance par m³

Cutané

Effets systémiques à long terme

4060 mg/kg de poids corporel/jour

Consommateurs

Inhalation

Effets locaux à long terme

85 mg de substance par m³

Ingestion

Effets systémiques à long terme

24 mg/kg de poids corporel/jour

Cutané

Effets systémiques à long terme

2440 mg/kg de poids corporel/jour

PROPYLENE GLYCOL N-BUTYL ETHER (CAS : 5131-66-8)

Utilisation finale

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Utilisation finale

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Travailleurs

Inhalation

Effets systémiques à long terme

147 mg de substance par m³

Cutané

Effets systémiques à long terme

52 mg/kg de poids corporel/jour

Consommateurs

Inhalation

Effets locaux à long terme

12.5 mg de substance par m³

Ingestion

Effets systémiques à long terme

24 mg/kg de poids corporel/jour

Cutané

Effets systémiques à long terme

22mg/kg de poids corporel/jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

ETASULFATE de SODIUM (CAS : 126-92-1)

Compartiment de l'environnement :

PNEC :

Compartiment de l'environnement :

PNEC :

Compartiment de l'environnement :

PNEC :

Compartiment de l'environnement :

PNEC :

Compartiment de l'environnement :

PNEC :

Sol

0,22 mg/kg

Eau douce

0,14 mg/l

Eau de mer

0,014 mg/l

Eau à rejet intermittent

5.25 mg/l

Usine de traitement des eaux usées

10 mg/l

8.2 Contrôle de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Faire évaluer l'exposition professionnelle des salariés. Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.

Protection respiratoire

Aucune mesure n'est requise dans les conditions normales d'utilisation

Protection des mains

Rincer et sécher les mains après utilisation. En cas de contact prolongé, une protection de la peau peut être nécessaire. Le type de gants conseillé est le caoutchouc néoprène ou nitrile.

Protection des yeux / du visage

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide (lunettes de sécurité conformes à la norme EN 16321)
Aucune mesure particulière n'est requise dans les conditions normales d'utilisation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique :

Liquide

Couleur :

Bleu

Odeur :

Agrume

Point de fusion

Non applicable

Point de congélation

Non mesuré

Point d'ébullition

Non mesuré

Inflammabilité (solide, gaz)

Ininflammable

Limites d'explosivité

Non applicable

Point d'éclair :

Non applicable

Température d'auto-inflammabilité :

Non mesuré

Température de décomposition :

Non mesuré

pH à 20°C : Pur :	10.1 ± 0,5
pH à 20°C à dilution d'emploi conseillée :	5% : 7.5 ± 0,5
Viscosité cinétique :	Non applicable
Solubilité :	Soluble
Pression de vapeur :	Non mesuré
Densité à 20°C :	1.01 ± 0,02 g/cm ³
Densité de vapeur relative	Non mesuré

9.2 Autres informations

Aucune donnée n'est disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE :

10.1 Réactivité

Le mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique

Le mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Cf sous-sections 10.1 et 10.2

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de matériaux fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques. Eviter tout contact du produit pur avec les aluminiums et ses dérivés.

10.5 Matières incompatibles

Sans objet.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Sans objet, en cas d'usage et de stockage conforme

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations toxicologiques

11.1.1 Substances

ALCOOL C9-C11 ETHOXYLE (CAS : 68439-46-3)

Toxicité aiguë par voie orale :	DL50 (rat) = 3488 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée :	DL50 (rat) = 2000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation :	CL50 (rat) = 1.6 mg/L air
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Provoque de graves lésions oculaires
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	-
Mutagenicité sur les cellules germinales	Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour la reproduction :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour le développement :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :	Non disponible
Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée) :	Non disponible
Danger par aspiration :	Non disponible

ALCOOL C12-C14 ETHOXYLE (CAS : 68439-50-9)

Toxicité aiguë par voie orale :	DL50 (rat) > 2000 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée :	DL50 (rat) > 2000 mg/kg
Toxicité aiguë par voie inhalation :	Données non disponibles
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Non irritant (lapin)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Effets irréversibles sur les yeux (lapin)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité :	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction :	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour le développement :	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :	La substance n'est pas classée comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée) :	La substance n'est pas classée comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
Danger par aspiration :	Non applicable
ETASULFATE de SODIUM (CAS : 126-92-1)	
Toxicité aiguë par voie orale :	DL50 (rat) = 2840 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée :	DL50 (rat) = 2000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation :	Pas de données disponibles
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Irritant par contact avec la peau
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Peut entraîner de graves lésions oculaires
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité :	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction :	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour le développement :	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :	Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée) :	Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
Danger par aspiration :	Non classé sur la base des informations disponibles
PROPYLENE GLYCOL N-BUTYL ETHER (CAS : 5131-66-8)	
Toxicité aiguë par voie orale :	DL50 (rat) = 3300 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée :	DL50 (rat) = 2000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation :	CL0 (rat) > 3.5 mg/l
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Provoque une irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Provoque une sévère irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	-
Mutagenicité sur les cellules germinales	Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour la reproduction :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour le développement :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :	Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition
Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée) :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.
Danger par aspiration :	Non disponible

11.1.2 Mélange

Aucune donnée sur le mélange lui-même n'est disponible.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

12.1.1 Substances

ALCOOL C12-C14 ETHOXYLE (CAS : 68439-50-9)

Toxicité pour les poissons CL50 (96h) = 1-10 mg/l, *Cyprinus carpio*

Toxicité pour les crustacés CE50 (48h) > 1- 10 mg/l, *Daphnia magna*

Toxicité pour les algues CE50 (72h) > 1-10 mg/l, *Desmodesmus subspicatus*

12.1.2 Mélange

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

12.2.1 Substances

Les tensioactifs contenus dans cette formulation sont biodégradables conformément au Règlement CE n°648/2004

ALCOOL C12-C14 ETHOXYLE (CAS : 68439-50-9) Facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

12.3.1 Substances

ALCOOL C12-C14 ETHOXYLE (CAS : 68439-50-9) Une bioaccumulation est peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune substance n'est considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Aucune substance n'est considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune substance ne présente de propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.8 Informations complémentaires

-

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthode de traitement des déchets

13.1.1 Élimination du produit/de l'emballage : 20 01 29* (si l'emballage n'est pas vide)

Pour information : le code déchet est donné à titre indicatif.

13.1.2 Informations pertinentes pour le traitement des déchets :

Vider complètement le récipient. Conserver la (les) étiquette(s) sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé. Ne pas réutiliser les emballages vides.

13.1.3 Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées :

Ne pas déverser dans les égouts, ni dans les cours d'eau. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux législations en vigueur

13.1.4 Autres recommandations d'élimination :

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route

Désignation réglementaire : Non classé

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementation / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations,
- Règlement n°907/2006 modifiant le règlement n°648/2004

Informations relatives à l'emballage

-

Dispositions particulières :

Ce mélange est conforme à l'arrêté du 19 décembre 2013 qui modifie l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage des matériels pouvant se trouver en contact avec des denrées alimentaires.

Etiquetage des détergents (Règlement n° 907/2006 modifiant le règlement CE n° 648/2004)

Tensioactif non ionique : moins de 5%

Tensioactif anionique : moins de 5%

Parfum

Fragrances allergisantes : Limonène (n° CAS : 5989-27-5), Amyl cinnamal (n°CAS 122-40-7)

Enregistrement selon le règlement CE 1907/2006 (REACH) :

Ce produit est un mélange ; il n'est donc pas concerné par le pré-enregistrement et l'enregistrement. Toutefois, nous confirmons que toutes les substances utilisées dans ce mélange ont bien été enregistrées ou sont en cours d'enregistrement par nos fournisseurs.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Aucune donnée n'est disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison des textes que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Paragraphes modifiés : § 1, 2, 9, 13

Libellé des phrases H figurant au paragraphe 3 :

H 302 – Nocif en cas d'ingestion

H 315 – Provoque une irritation cutanée

H 318 – Provoque des lésions oculaires graves

H 319 – provoque une sévère irritation des yeux

H 412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.